



SUP'  
JAVOUHEY

# Le contrat d'apprentissage

## La rémunération

Le palier de rémunération correspond à l'année de formation de l'apprenti(e).

Sur la base du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 1 823,03 euros.

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 26 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC, soit <b>492,22€</b>	43% du SMIC, soit <b>783,90€</b>	53% du SMIC, soit <b>966,21€</b>	100% du SMIC, soit <b>1 823,03€</b>
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC, soit <b>710,98€</b>	51% du SMIC, soit <b>929,75€</b>	61% du SMIC, soit <b>1 112,05€</b>	
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC, soit <b>1 002,67€</b>	67% du SMIC, soit <b>1 221,43€</b>	78% du SMIC, soit <b>1 421,97€</b>	



## Les formations concernées

- Bachelor Responsable Comptable et Financier
- Bachelor Chargé de Marketing et Communication
- Diplôme de Comptabilité et Gestion
- Mastère Manager des Stratégies Marketing et Communication



## Les aides pour l'entreprise

- Aide à l'embauche de 5 000€ versée aux entreprises de moins de 250 salariés et 2 000€ pour les entreprises de plus de 250 salariés lors de la 1<sup>ère</sup> année du contrat.
- Exonération de cotisations sociales.
- Aides de l'AGEFIPH en cas d'embauche d'un salarié bénéficiant d'une RQTH.

## Les aides pour l'apprenti(e)

<https://www.bretagne-alternance.com/FR/aides-apprentis.aspx>

- Aide au financement du permis de conduire
- Aide pour trouver ou financer un logement
- Aide au premier équipement
- Aide pour le transport SNCF
- Avantages et réductions tarifaires liés à l'obtention de la Carte Nationale d'Étudiant des Métiers

### PUBLIC CONCERNÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus

### ENTREPRISE

- Secteur privé
- Secteur public non industriel et commercial (selon les formations)

### COÛT DE LA FORMATION

#### ENTREPRISE

- Les coûts de la formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

#### APPRENTI(E)

- Il n'y a aucun frais à la charge de l'apprenti(e).

## Contact

02 98 45 17 70

[scolarite.superieur@groupeamj.net](mailto:scolarite.superieur@groupeamj.net)